Projet agrivoltaïque - Béduer

Synergie entre activité agricole et production d'énergie renouvelable





Madame, Monsieur,

La société ABO Energy développe depuis le début de l'année 2025 un projet agrivoltaïque sur la commune de Béduer. Ce projet a pour objectif d'accompagner l'installation d'un jeune agriculteur hors-cadre familial sur la commune, en conciliant son activité agricole avec une production d'énergie renouvelable. L'objectif est de définir un projet en cohérence avec l'activité agricole exercée par le porteur de projet, en prenant en compte les enjeux naturalistes et paysagers du site.

ABO Energy souhaite, à travers cette initiative, inscrire ce projet dans une dynamique territoriale maîtrisée, respectueuse de l'environnement et créatrice de valeur locale.

Ce bulletin d'information a pour objectif de vous présenter les grandes lignes du projet ainsi que les démarches engagées. La responsable de projet, Nolimé Mouy, est votre interlocutrice et vous invite à la contacter directement pour toute interrogation relative au projet. Ses coordonnées se trouvent au dos de ce bulletin.

Qu'est-ce qu'un projet agrivoltaïque?

Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.

L'installation agrivoltaïque permet à la production agricole d'être l'activité principale de la parcelle agricole, et elle est réversible. Elle garantit à un agriculteur actif une production agricole significative et un revenu durable en étant issu, et apporte des services directs à la parcelle agricole:



L'adaptation au changement climatique :

L'ombrage apporté par les panneaux photovoltaïques crée un microclimat favorable à la production agricole, limitant ainsi les impacts du changement climatique auxquels la parcelle est actuellement soumise.



La protection contre les aléas :

Les premiers retours d'expérience témoignent d'une baisse des extrêmes de températures, une protection contre les aléas météorologiques tels que le gel et la sécheresse et une diminution des besoins en eau.



L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques :

- Décalage de la croissance de la prairie
- Augmentation du rendement prairial, notamment en été via la lutte contre l'évapotranspiration
- Production fourragère mieux répartie sur l'année



L'amélioration du bien-être animal :

- Protection du troupeau contre les fortes chaleurs et les prédateurs
- Réduction du besoin en abreuvement
- Meilleure production animale par rapport à une tendance locale dépendante du changement climatique

L'installation ne doit pas porter une atteinte substantielle à l'un de ces services, ou une atteinte limitée à deux de ces services.

Source : Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Historique

2025

- Janvier : Rencontre avec le propriétaire des parcelles
- Février: Évaluation de faisabilités réalisée par notre équipe d'expert
- Février : 1ère Rencontre avec les élus de la commune
- Mars: Consultation administrative afin d'identifier les enjeux du territoire
- Avril: Discussion avec la chambre d'agriculture
- Juillet: Signature des accords fonciers nous permettant de lancer les études du projet
- Août : 2ème Rencontre avec les élus de la commune
- Septembre : Lancement des études agricoles et paysagères
- Septembre: Lancement des études naturalistes sur un cycle annuel

Etapes à venir (dates prévisionnelles)

2026

- Réception des résultats des études, réflexion sur un plan d'implantation prenant en compte les enjeux identifiés
- Concertation préalable volontaire, permanence d'information publique

2027

- Finalisation de l'étude d'impact
- Dépôt du permis de construire
- Analyse du dossier par les services de l'Etat et Enquête Publique

2028 - 2029

- Obtention du permis de construire
- Financement du projet
- Construction et raccordement
- Mise en service

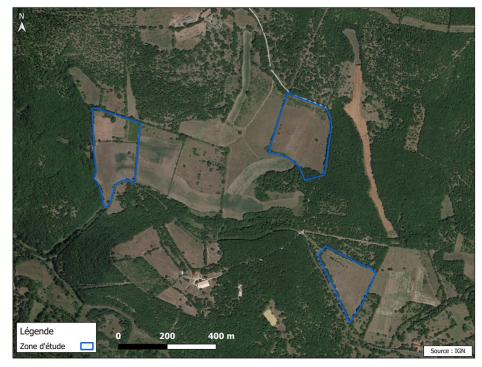


Localisation du secteur d'étude à Béduer

Le site retenu se trouve à proximité du lieu-dit Tremouls, et résulte d'une étude multicritère à l'échelle départementale tenant compte des spécificités du territoire. Celui-ci présente à ce stade, tous les atouts requis pour concevoir un parc agrivoltaïque :

- L'accompagnement à l'installation d'un jeune agriculteur en ovin ;
- L'évitement des zones écologiques protégées ;
- Un éloignement aux sensibilités patrimoniales comme les sites UNESCO, les sites inscrits et classés;
- Des parcelles isolées présentant une faible visibilité de part leur configuration ;
- Des conditions topographiques favorables.

Ces éléments permettent d'envisager un projet cohérent avec les ambitions locales en matière de transition écologique et énergétique.



L'étude d'impact

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets, plans et programmes qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale, ce qui est le cas pour le projet agrivoltaïque de Béduer. Elle vise à éclairer le porteur de projet et l'administration sur les suites à donner au projet, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés du projet sur l'environnement, et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné.

Le dossier de demande de permis de construire est constitué en partie de cette étude d'impact. Il sera soumis à enquête publique et à la production d' un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Cet avis intervient lors de la procédure d'autorisation préfectorale et constitue un élément de décision.

La communication tout au long du projet

ABO Energy a particulièrement à cœur de partager une information claire et transparente tout au long du projet. C'est le gage d'un projet réussi. De cette bonne information naît une meilleure compréhension des tenants et aboutissants du projet.

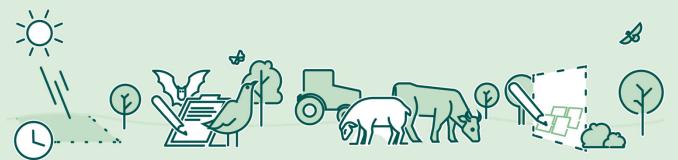
Des bulletins d'information ainsi que des évènements publics d'information et de concertation sont prévus. Aussi, une page internet dédiée au projet est accessible au lien suivant :



www.aboenergy.fr > Zone d'information > Nos projets > Occitanie

Le développement du projet

Un parc agrivoltaïque est le fruit de minimum un an d'études techniques, agricoles, environnementales et paysagères approfondies. ABO Energy s'entoure de nombreux spécialistes pour travailler à l'élaboration et à la construction de ses parcs : bureaux d'études externes reconnus et indépendants, acteurs locaux, entre autres. Une équipe projet est constituée en vue de concevoir un projet adapté au territoire et à ses enjeux.



Potentiel du site

2 à 3 mois

- Recensement des enjeux techniques.
- Adapter l'implantation en évitant les pentes et ombrages.
- Évaluer le potentiel de production d'énergie.

Études naturalistes

12 mois

- Faire l'inventaire des espèces faune, flore et des milieux naturels.
- Adapter la conception du projet aux enjeux identifiés.

Étude technicocommerciale agricole

6 à 9 mois

- Étudier l'état initial agricole local.
- Définir le projet agricole.
- Proposer des mesures agricoles spécifiques au projet.

Étude paysagère

3 mois

- Établir un état initial des composantes du paysage.
- Déterminer les perceptions du futur parc et enjeux depuis différents points de vue.
- Intégrer le projet dans l'environnement paysager.

Le choix du scénario



Aujourd'hui, l'emplacement exact, le nombre et le type de structures ne sont pas encore connus. En combinant les résultats des différentes études et les enjeux observés, le scénario le plus adapté au site d'étude sera déterminé.

Le projet agricole

Le projet agrivoltaïque de Béduer prévoit de pérenniser l'installation d'un jeune agriculteur. Il exerce une activité d'élevage en ovin viande de type extensif, conduite en plein air sur l'ensemble du site. Il s'agit d'un troupeau de brebis de la race rustique « Rouge du Roussillon », bien adaptée au climat et à la qualité des sols.

L'exploitation reposera sur une prairie permanente pâturée, valorisée naturellement par les animaux sans recours à l'irrigation ni à l'artificialisation du sol. L'objectif est de maintenir une activité agricole pérenne, diversifiée et compatible avec la production d'électricité, tout en assurant le bien-être des animaux grâce à des équipements adaptés (points d'eau, abris, zones d'ombre naturelles et sous panneaux).

Ce modèle d'élevage renforcera la vocation agricole du site sur le long terme, tout en remettant en activité des terrains non pâturés actuellement.

Concrètement, le troupeau évoluera librement sur une soixantaine d'hectares de pâturage, partagé entre des zones équipées de panneaux solaires et des zones sans aucune installation, en rotation, selon les saisons et la pousse de l'herbe. Les moutons assureront une gestion naturelle de la végétation, limitant les fauches mécaniques et favorisant ainsi la biodiversité. Les panneaux solaires offriront des zones d'ombre appréciables lors des fortes chaleurs, tout en laissant passer la lumière nécessaire à la pousse de l'herbe.

Les animaux disposeront également de points d'eau et de clôtures mobiles, garantissant leur confort. Cette approche allie innovation et pratiques agricoles traditionnelles, dans un objectif de résilience climatique et d'autonomie alimentaire pour le troupeau.



L'agrivoltaïsme, une réponse possible aux enjeux du monde agricole

Marquée par les manifestations des agriculteurs en février 2024, la crise agricole témoigne d'un besoin urgent d'agir. La souveraineté alimentaire est d'autant plus fragilisée que les agriculteurs français le sont. En effet, alors que ces derniers sont confrontés à des lourdeurs administratives et à la complexité des normes et de la Politique Agricole Commune (PAC), ils doivent également faire face à des enjeux majeurs, tels que les conséquences du changement climatique, le renouvellement des générations, ou encore des revenus insuffisants.

L'agrivoltaïsme est un nouvel outil pour les agriculteurs qui peut répondre à certains enjeux du monde agricole. En effet, en plus des services agronomiques apportés à l'échelle de la parcelle, l'agrivoltaïsme sécurise des revenus additionnels à long-terme pour les exploitations, améliorant ainsi leur attractivité pour leur transmission. Cet outil peut aussi permettre de revaloriser des terres agricoles non exploitées ou à faibles potentialités agronomiques et ainsi faciliter l'accès à ce foncier pour l'installation de nouveaux agriculteurs. Enfin, développer une solution agrivoltaïque est l'opportunité pour un agriculteur de prendre du recul sur son système d'exploitation afin de mettre en place de nouvelles pratiques (plus durables, écoresponsables, moins pénibles, etc.). L'agrivoltaïsme constitue ainsi une réponse possible pour améliorer la résilience des exploitations françaises et renforcer la souveraineté alimentaire.

L'agrivoltaïsme, une contribution réaliste aux objectifs de transition énergétique

La France s'est fixée des objectifs de développement des énergies renouvelables dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), son outil interne de pilotage de la politique énergétique. Pour le photovoltaïque, ces objectifs sont encore loin d'être atteints, comme le montre le diagramme suivant :



L'objectif de la transition énergétique engagée par le gouvernement est de sortir de notre dépendance aux énergies fossiles et d'électrifier nos usages. La France a besoin d'accélérer le développement des énergies renouvelables pour sa souveraineté, sa compétitivité, sa réindustrialisation et pour la protection du pouvoir d'achat des Français.

Sources : Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE



Entre 35 100 et 44 000 MWc, dont les ~ 2/3 sont envisagés au sol

Objectif de capacité d'énergie photovoltaïque installée à horizon 2028 fixé par la PPE en France



Entre 37 000 et 98 000 hectares

Surface au sol nécessaire pour atteindre les obiectifs fixés par la PPE en France.



Environ 0,2%

Part de la Surface Agricole Utile (SAU) nécessaire pour atteindre les objectifs fixés si 100% de ces objectifs étaient réalisés sur des terres agricoles (SAU = 26,7 millions d'hectares)

ABO Energy France

Avec son équipe de 180 personnes réparties dans quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Energy développe, construit et assure l'exploitation de projets et parcs d'énergies renouvelables sur tout le territoire français depuis 2002.





> 487 MW développés et construits

> 209 MW en construction ou prêts à construire



> 1,6 GW projets en développement

Responsable du projet :

Nolimé Mouy Tél.: 06 38 28 47 24 nolime.mouy@aboenergy.com

Responsable de projets Dialogue **Territorial:**

Edith Recourt Tél: 05 34 31 49 17 edith.recourt@aboenergy.com



Mathematical ABO Energy



www.aboenergy.fr

Les énergies renouvelables sont notre ADN

